



Buraliste qui organise challenge pétanque sur parking public

Par Beninuts

Bonjour

J'habite un logement se trouvant en contrebas d'un parking public en terre avec un tabac a environ 50 mètres.

Le buraliste organise ce challenge du mois d'avril à août. L'année dernière il a fait la même chose. Il offre d'ailleurs des pichets de bière a ceux qui jouent sur ce parking !

Dans mon village il y a 2 vrais boulodrome, le 1er a 200m, le second a 1.5km environ.

L'année dernière ça a été un sacré bazar. Déjà plus envie de garer sa voiture au risque de l'abîmer a cause des boules de pétanque.

Mais le pire c'est que les parties traînent tard le soir, que les jeunes sont alcoolisés et utilisent un sacré langage. Tout le monde regarde chez moi car depuis ce parking on a vu sur mon jardin. J'avais déjà passé un été horrible et ça recommence.

J'aimerais savoir ce qu'en dit la loi. Le maire doit il autoriser cet événement ? Quelle solution pour moi svp ?

J'ai réussi un concours donc pendant ces 3 mois je vais devoir aller à l'école où j'aurais des journées de 12h dont 4h de transport par jour et j'avoue ne pas avoir envie de subir ça tous les soirs !!

Pourriez vous me conseiller svp ?

Merci

Par isernon

bonjour,

pour utiliser ce parking public, l'organisateur de ce concours de boules a du obtenir l'accord de la mairie, c'est à elle que vous devez faire part de vos doléances.

je suppose que les riverains de ce parking public sont dans la même situation que vous.

salutations

Par Beninuts

Je pensais bien aller voir la mairie mais j'aurai aimé avoir des arguments parce que accorder le "prêt" d'un parking pour un weekend j'imagine que c'est possible mais 3 mois ça fait beaucoup ?

Donc le maire aurait le droit d'utiliser un parking public a une manifestation de 3 mois, c'est tous les jours la pétanque quand même !

Faut il l'accord du préfet au maire ou pas du tout ?

J'ai beaucoup de nouveaux voisins qui ne connaissent pas encore ce bazar et les anciens qui se sont plaint a la mairie ont déménagé

Par isernon

bonjour,

avez-vous vérifié si ce sujet n'a pas été débattu en conseil municipal ?

en matière de gestion du domaine public communal, l'accord du préfet ne me semble pas nécessaire.

salutations